

**TABLEAU D'AVANCEMENT DE L'ANNEE 2025  
AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF  
PRINCIPAL 1ère CLASSE**

Le Président de la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres,

Vu le code général de la fonction publique ;  
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-18 ou L.5211-9,  
Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,  
Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,  
Vu la délibération du 31.03.2010 fixant les ratios d'avancement de grade, prise après avis du Comité Technique,

**ARRETE**

**Article 1er :** Les agents ci-après désigné sont inscrits sur le tableau d'avancement au grade d'Adjoint administratif Principal 1<sup>ère</sup> classe établi au titre de l'année 2025 :

Madame Maëlle HARDY  
Madame Nadège ROUSSEAU-CLOUET  
Madame Myriam RUNEMBERG

	Nombre de femme	Nombre d'homme
Promouvable	3	0
Inscrite	3	0

**Article 2 :** Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis :

- Au Représentant de l'Etat
- Au Président du Centre de Gestion

Fait à Grandchamp des Fontaines, le 06/03/2025

Le Président

Par délégation

Le Vice-président

Dominique THIBAUD

D'ERDRE ET GESVRES

de Communauté